



Action financée par la région



Programme provisoire

FORMATION A DESTINATION DES MEMBRES DU COLLECTIF ROMEUROPE ILE-DE-FRANCE ET DE SES PARTENAIRES

Samedi 24 septembre

Lieu à définir

9h : Accueil des participants

9h30 – 12h30 : L'occupation sans droit ni titre et l'aide juridictionnelle

Formateurs : Véronique Gilet, ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement)

Tamara Lowy, avocate, GISTI (Groupe de soutien et d'information des immigrés)

I – Cadre général et juridique en cas d'occupation de terrains ou de bâtis

- A. Définitions & principes
- B. La défense des occupants sans droit ni titre : quels objectifs ?
- C. Procédure applicable
- D. Les exceptions : Les évacuations intervenant sans décision de justice
- E. Les délais

II - Alternatives & cas d'études

- A. Les solutions alternatives (convention d'occupation temporaire, démarches de demandes et recours DALO)
- B. Cas d'études : quelques éléments de jurisprudence

III - Démarches pour organiser la défense

- A. L'assistance d'un avocat
- B. Le dossier d'aide juridictionnelle
- C. Les éléments à observer, recueillir et transmettre à l'avocat

V -Temps d'échanges

12h30 - 13h30 : Déjeuner

Repas convivial pris en charge par Romeurope

13h30 – 16h30 : La domiciliation et la loi DALO

Formateurs : Charlotte Duvernois, ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs)

Second intervenant à définir :

*Fadila Derraz, LDH (Ligue des Droits de l'Homme)/ Samuel Mouchard FAP
(Fondation Abbé Pierre)*

I - Rappel introductif sur les pratiques des structures de domiciliation

II – Présentation générale de la loi DALO

- A. Objectifs du texte
- B. Principes généraux
- C. Volet logement / Volet hébergement

III – Le DALO hébergement (étudié en parallèle avec le DALO logement)

- A. Le recours amiable
 - 1) *Publics concernés*
 - 2) *L'instance du recours amiable : la commission de médiation*
 - 3) *La décision de la commission de médiation*
 - 4) *La mise en œuvre de la décision de la commission de médiation*
- B. Le recours contentieux
 - 1) *Qui peut bénéficier du recours contentieux ?*
 - 2) *La procédure*
 - 3) *Les décisions du juge administratif*
- C. Proposition d'hébergement : les différents types de structures
- D. Possibilité de maintien dans une structure d'hébergement : le principe de continuité

IV – Cas d'études

V - Temps d'échange/ retour d'expériences

Le CNDH Romeurope remercie la Fondation Abbé Pierre pour sa contribution à la réalisation de cette formation.